

Déclaration d'Espoir

Une lettre à tous les parlementaires canadiens

Nous croyons que la légalisation de l'euthanasie et/ou du suicide assisté constitue une mauvaise politique publique et devrait être rejetée par chaque assemblée législative canadienne.

Légaliser l'euthanasie et/ou le suicide assisté permettrait à un citoyen de provoquer directement et délibérément la mort d'un autre citoyen ou d'être impliqué dans une telle mort. Le Canada ne doit pas permettre à ses citoyens de causer la mort d'autres citoyens canadiens. Nous savons que les cas les plus tragiques vont dominer le débat public, mais ces questions doivent être examinées en fonction de leur impact sur l'ensemble de la société.

L'euthanasie et le suicide assisté ne représentent pas des réponses socialement acceptables aux maladies ou conditions terminales ou incurables. Un changement de loi pourrait entraîner une pression indue sur certaines personnes qui en viendraient à considérer qu'elles – ou leurs proches – seraient mieux morts que vivs. Certaines personnes se sentiraient obligées de justifier la poursuite de leur traitement. Pour plusieurs, y compris les médecins traitants, l'euthanasie et le suicide assisté deviendraient la question non-formulée mais omniprésente, qui entraînerait un changement subtil et négatif dans la relation médecin-patient. En résulterait-il un «devoir de mourir»?

L'euthanasie et le suicide assisté représentent une menace à l'égalité des personnes. La vie de certaines personnes dans notre communauté serait considérée comme «ne valant pas la peine d'être vécue». Les gens âgés, seuls, ceux qui vivent avec un handicap ou sont atteints de maladies chroniques, et ceux qui ont un accès limité à des soins médicaux de qualité seraient les plus vulnérables. Le maintien des lois actuelles assure une protection égale à tous les Canadiens.

Les Canadiens âgés ne représentent pas un problème dont on doit se débarrasser – ils représentent une génération à honorer et dont il faut prendre soin. L'abus à l'égard des aînés est devenu un problème sérieux au Canada. Nous ne pouvons pas ignorer la possibilité que des personnes âgées dépendantes se voient contraintes à l'euthanasie ou au suicide assisté. Nous ne pouvons pas mettre les Canadiens plus âgés à risque tout en créant de nouvelles façons d'abuser des aînés.

Le Canada ne peut pas mettre la vie des citoyens à risque. Les législateurs doivent appliquer le principe de la prudence : plus grand est le risque, plus grand est le fardeau de preuve pour ceux qui proposent une loi. On ne peut pas éliminer le risque d'abus.

La légalisation de l'euthanasie et/ou du suicide assisté est une incitation à l'abus. Les prétendues «sauvegardes» sont une illusion parce qu'elles sont incapables de prévenir une possible coercition et des abus.

Tous les Canadiens devraient avoir accès à un contrôle de la douleur de qualité – peu importe où ils vivent. Le contrôle de la douleur et la médecine palliative devraient se voir accorder une plus grande priorité dans la formation médicale, de façon à ce que chaque Canadien puisse en bénéficier.

Être impliqué dans son programme de soins de santé et formuler des choix informés : voilà deux éléments essentiels au sentiment de bien-être d'un patient. L'euthanasie et le suicide assisté amoindrieraient l'autonomie des patients et réduiraient leurs choix concernant leurs soins et la gestion de leurs symptômes. On risquerait d'opter de plus en plus fréquemment pour l'euthanasie et le suicide assisté comme solutions de facilité, plutôt que d'offrir des soins véritablement centrés sur le patient.